

**Entente Canada-Ontario sur le
marché du travail visant les
personnes handicapées**

Rapport de référence

3 décembre 2004

Message de Sandra Pupatello, ministre des Services sociaux et communautaires

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureuse de présenter le Rapport de référence de l'Ontario sur les programmes et les services dont le financement est partagé aux termes de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

Les programmes et les services offerts en vertu de cette entente visent un but commun, à savoir aider les personnes handicapées à trouver un emploi soumis à la concurrence et à supprimer les obstacles à l'emploi auxquels font face ces personnes. Grâce aux mesures de soutien prévues dans le cadre de ces programmes, les personnes handicapées se voient donner l'occasion d'améliorer leur préparation à l'emploi, leurs compétences professionnelles ainsi que leurs aptitudes en dynamique de la vie.

Le présent rapport de référence donne un aperçu des programmes et des services liés à l'emploi que le gouvernement de l'Ontario destine aux personnes handicapées. Il représente la première de nombreuses étapes menant à la réalisation de l'engagement pris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de collaborer à l'élimination des obstacles à l'emploi des personnes handicapées et à l'amélioration de la vie de ces personnes.

Le gouvernement de l'Ontario compte fermement susciter des changements réels et durables. En collaboration avec nos homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux, nous sommes résolus à édifier une société solide et inclusive et à relever le niveau de vie de toutes les personnes handicapées au Canada. Tous les citoyens et citoyennes canadiens doivent pouvoir contribuer au renforcement du tissu social et économique, ce qui suppose l'élimination des obstacles qui empêchent les personnes handicapées de vivre dans la dignité et de réaliser leur potentiel en matière d'autonomie.

En partenariat avec l'ensemble des citoyennes et citoyens, la collectivité et le gouvernement du Canada, nous poursuivrons nos efforts pour dépasser nos objectifs.

La ministre des Services sociaux et communautaires,

Sandra Pupatello

Introduction

L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées a été signée en mai 2004. Aux termes de cet accord, l'Ontario et le gouvernement fédéral partagent le financement des programmes et des services liés à l'emploi que le gouvernement ontarien offre aux personnes handicapées.

Cette initiative a pour but d'améliorer la situation au plan de l'emploi des personnes handicapées. À cette fin, l'initiative se fixe les objectifs suivants :

- améliorer l'employabilité des personnes handicapées;
- accroître les occasions d'emploi disponibles aux personnes handicapées;
- et,
- tirer parti des connaissances actuelles dans ce domaine.

Dans le cadre de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées, l'Ontario publiera un rapport public annuel, et notamment un rapport de référence, sur la mise en œuvre des programmes et des services dont le financement est partagé aux termes de l'Entente. Ce rapport de référence expose les objectifs, la nature ainsi que les populations cibles des programmes et des services liés à l'emploi offerts par la province aux personnes handicapées. En outre, le rapport comporte des données relatives aux indicateurs sociaux provenant de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001* (EPLA). L'EPLA a été effectuée par Statistique Canada dans le but de recueillir des données sur les adultes et les enfants dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un handicap.

Afin que ce rapport puisse servir de référence, il comporte aussi les dépenses réelles engagées au titre des programmes à frais partagés au cours de l'exercice financier 2003-2004, soit la dernière année de mise en œuvre de l'Entente Canada-Ontario sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées (EAEPH). La nouvelle Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées remplace l'EAEPH et tire parti des réalisations découlant de l'entente précédente. Les coûts de mise en œuvre des programmes prévus en vertu de l'EAEPH continuent d'être partagés aux termes de la nouvelle entente.

Contexte

Pour s'intégrer pleinement à la société, les personnes handicapées doivent être en mesure de trouver un emploi. Bon nombre de personnes handicapées peuvent et veulent travailler, mais font toujours face à des obstacles qui les empêchent d'atteindre leur plein potentiel.

Le Cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, qui constitue le document de base pour les ententes fédérales-provinciales sur le marché du travail visant les

personnes handicapées, réaffirme l'engagement des gouvernements à faire en sorte que les personnes handicapées puissent s'intégrer pleinement au marché du travail.

Programmes et services dont les frais sont partagés aux termes de l'Entente

En mai 2004, l'Ontario a conclu avec le gouvernement du Canada une Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées. La durée de cette entente est de deux ans. Aux termes de l'Entente, le gouvernement fédéral a accepté d'assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement des programmes et des services qui répondent aux objectifs énoncés dans l'Entente.

L'Ontario et le gouvernement du Canada partagent les frais d'un ensemble de programmes destinés aux personnes handicapées qui sont financés par les ministères des Services sociaux et communautaires, de la Santé et des Soins de longue durée et de la Formation et des Collèges et Universités.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi

La composante du Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées est un programme axé sur les choix des clientes et clients qui met l'accent sur l'élimination des obstacles auxquels font face les personnes handicapées qui souhaitent trouver un emploi soumis à la concurrence. Le programme a pour but de permettre aux personnes handicapées de trouver un emploi soumis à la concurrence ou de conserver leur emploi dans les situations de crise de l'emploi.

Les clients admissibles peuvent choisir parmi une vaste gamme de mesures de soutien comme la préparation à l'emploi, la planification de l'emploi, la formation professionnelle, la formation particulière au poste de travail, le stage en milieu de travail, le maintien de l'emploi, les services d'interprète/intervenant, les logiciels adaptatifs et les appareils visant à accroître la mobilité. Le client choisit les biens et les services précis dont il a besoin ainsi que le fournisseur auquel il veut s'adresser. Les mesures de soutien sont indiquées dans un plan d'emploi qui énonce également le but d'emploi du client ainsi que les obstacles précis liés à sa condition de personne handicapée qu'il doit surmonter pour atteindre ce but.

Programmes d'assistance au travail

Les programmes d'assistance au travail aident les personnes ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle qui ont besoin d'aide supplémentaire pour s'adapter à un emploi, qu'il s'agisse pour elles de s'adapter matériellement

au milieu de travail, de pouvoir composer avec de nouveaux facteurs de stress et défis dans leur emploi ou simplement de s'habituer aux exigences quotidiennes du travail.

Services de toxicomanie d'Ontario au travail

L'Initiative des Services de toxicomanie d'Ontario au travail vise à améliorer l'employabilité des participantes et participants au programme Ontario au travail en leur facilitant l'accès à un traitement lorsque la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi.

Bon nombre des participantes et participants doivent surmonter plus d'un obstacle à l'emploi. Les personnes recevant un soutien du revenu dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées peuvent aussi participer à ce programme à titre volontaire.

Le programme comporte trois volets : dépistage, évaluation et traitement de la toxicomanie.

Des personnes sont dirigées vers ce programme lorsqu'il y a de bonnes raisons de croire que la toxicomanie constitue dans leur cas un obstacle à l'emploi. Y sont aussi dirigées les personnes qui en font volontairement la demande et qui veulent de l'aide à l'égard d'une toxicomanie qui constitue un obstacle à l'emploi. Les agentes et agents chargés des cas adressent les participantes et participants à des spécialistes qui procèdent au processus de dépistage.

Si le processus de dépistage indique la présence possible d'une toxicomanie susceptible de constituer un obstacle à l'emploi, le participant est orienté vers un organisme de lutte contre la toxicomanie qui évaluera son cas. Si le processus de dépistage n'indique pas que la toxicomanie est un obstacle à l'emploi, le participant et l'agent chargé du cas examinent la possibilité que le participant s'intègre à d'autres activités d'aide à l'emploi.

Programme Piliers de l'éducation

Le Programme Piliers de l'éducation, programme de transition s'adressant aux jeunes adultes qui ont une déficience intellectuelle et qui quittent l'école, a été créé en 2000 dans le but d'aider les jeunes et leurs familles à faire la transition de l'école à la vie d'adultes au sein de la collectivité.

Le programme est géré par un organisme approuvé à qui des fonds sont accordés en vertu d'un accord de paiements de transfert et offre aux participantes et participants, par l'entremise de partenariats communautaires, des mesures de soutien novatrices de durée limitée. Les participantes et participants se voient offrir une vaste gamme d'expériences qui mettent l'accent sur l'éducation permanente et la croissance et le développement personnels

nécessaires pour qu'une personne puisse atteindre ses objectifs, notamment au plan de l'emploi, et vivre dans la collectivité.

L'objectif clé de ce programme est que chaque participante et participant établisse des plans en vue de pouvoir faire une transition réussie de l'école aux activités communautaires, à la vie dans la collectivité et/ou à l'emploi. Cet objectif est atteint en permettant aux participantes et participants au programme d'acquérir certaines compétences précises et de tirer parti des occasions qui répondront le mieux à leurs besoins particuliers, une fois leur participation au programme terminée.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont financés par la Direction de la santé mentale et des dépendances du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Tous les programmes sont dispensés par des organismes indépendants selon la formule du transfert de paiements.

Ces services comprennent :

- Les services non médicaux de gestion du sevrage qui permettent aux clientes et clients de recevoir d'autres services situés le long du continuum du traitement de la toxicomanie.
- Les services qui ne sont pas dispensés en établissement, y compris le counselling individuel, de groupe et de jour/soir ainsi que les programmes visant à aider les clientes et clients à acquérir les compétences voulues pour gérer leurs toxicomanies et les problèmes et modes de vie qui en découlent. Les services d'évaluation, souvent dispensés ailleurs qu'en établissement, comprennent une évaluation approfondie de la capacité de la cliente ou du client de terminer avec succès un traitement de toxicomanie et l'orientation vers le type de services qui est susceptible d'offrir à la cliente ou au client le traitement lui convenant le mieux. L'Ontario a adopté des outils d'évaluation normalisés pour tous les clients et clientes et les programmes.
- Les services en établissement, et notamment ceux qui visent à aider les clientes et clients à acquérir les compétences leur permettant de gérer les problèmes et modes de vie découlant des toxicomanies dans un milieu sans alcool ou drogue. Les centres de réadaptation pour toxicomanes offrent des programmes de traitement de la toxicomanie ainsi que des programmes pratiques comme la dynamique de vie et la formation pré-professionnelle.

L'objectif clé de tous les programmes de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme est d'aider les clientes et clients qui ont un emploi à le conserver et

celles et ceux qui n'en ont pas à acquérir les compétences en dynamique de la vie et la formation pré-professionnelle qui améliorent leur employabilité.

Programmes de santé mentale

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée finance divers programmes qui offrent des services d'emploi à des personnes atteintes de maladies mentales graves. Ces services sont dispensés directement, dans le cas des hôpitaux psychiatriques provinciaux, ou par l'entremise de tierces parties, notamment par les hôpitaux généraux et les organismes de santé mentale communautaires.

Les éléments de soutien de l'emploi clés suivants sont offerts dans les divers milieux susmentionnés.

Développement et création d'emplois et liaison avec les employeurs

Le développement d'emplois, la création d'emplois et la liaison avec les employeurs visent à augmenter les perspectives d'emploi globales s'offrant aux clientes et clients et à améliorer leur accès à celles-ci. Les perspectives d'emploi comprennent les emplois temporaires et les emplois permanents rémunérés.

Des emplois peuvent être créés par l'entremise d'une entreprise exploitée par les clientes et clients, d'une entreprise parrainée par un organisme ou de tout autre type d'entreprise. Des services de liaison, d'éducation et de soutien sont offerts aux employeurs qui pourraient souhaiter engager des personnes atteintes de maladie mentale.

Perfectionnement des compétences, formation et éducation

Pour acquérir les compétences générales et/ou techniques dont ils ont besoin pour réussir dans leur recherche d'emploi ou pour atteindre leurs objectifs éducatifs, les clientes et clients participent à des programmes de perfectionnement des compétences, de formation et d'éducation.

Ces programmes comportent des éléments clés comme l'enseignement de compétences génériques, par exemple celles qui consistent à se préparer pour le travail ou à s'entendre avec ses collègues, ainsi que l'enseignement de compétences particulières comme le fonctionnement d'une caisse enregistreuse ou d'un logiciel informatique. Ces services peuvent prendre la forme de bénévolat, de formation particulière au poste de travail dans des emplois non rémunérés ou des placements temporaires auprès d'employeurs ou dans le cadre de programmes éducatifs ou d'apprentissage.

Formation professionnelle en cours d'emploi

La formation professionnelle en cours d'emploi vise à permettre à une personne d'acquérir des compétences générales et/ou techniques pendant qu'elle occupe un emploi permanent rémunéré.

La formation peut être dispensée par une formatrice ou un formateur en milieu de travail, par une surveillante ou un surveillant ou par une ou un collègue dans une entreprise locale, une entreprise exploitée par des clientes ou clients ou une entreprise parrainée par un organisme.

Recherche d'emploi et placement

Les programmes d'acquisition des compétences en matière de recherche d'emploi enseignent aux participantes et participants comment établir un curriculum vitae et comment se comporter lors d'entrevues. Les programmes de placement font des démarches auprès d'employeurs éventuels, tentent d'apparier les clientes et clients aux emplois et aident ceux-ci à se préparer à des entrevues. Des organismes et des programmes peuvent offrir l'une ou l'autre de ces composantes essentielles du soutien de l'emploi ou les deux à la fois.

Planification à l'emploi et counselling professionnel

La planification à l'emploi et le counselling professionnel visent à aider les clientes et clients à établir un plan de carrière ou d'emploi qui mène soit à des études plus poussées, soit à l'entrée sur le marché du travail.

Une évaluation approfondie des aptitudes, des capacités et des intérêts ainsi que du marché du travail local précède l'établissement d'un plan d'emploi.

Mesures de soutien pour la poursuite des études et le maintien de l'emploi

Ce service a pour but d'offrir une aide aux clientes et clients pour leur permettre de conserver leur emploi ou de poursuivre leurs études.

Ces services comportent des éléments clés qui sont la sensibilisation aux problèmes auxquels sont confrontés les clientes et clients, les employeurs et les collègues de travail ou la recherche de solutions à ceux-ci et la défense des intérêts des clientes et clients pour s'assurer qu'ils ont accès aux mesures de soutien communautaires voulues dont un revenu, un logement, du counselling et des avantages sociaux médicaux.

Soutien à l'éducation

Le soutien à l'éducation aide les clientes et clients à se fixer un but professionnel qui peut comporter la recherche d'un emploi ou la poursuite des études.

Le soutien à l'éducation peut prendre la forme de diverses activités comme l'enseignement du français comme langue seconde, le perfectionnement et/ou le rattrapage scolaire et des séances de planification professionnelle.

Formation au leadership

La formation au leadership enseigne aux clientes et clients des services de santé mentale les compétences dont ils ont besoin pour créer et exploiter des entreprises novatrices appartenant à des clientes ou clients ou des entreprises parrainées par un organisme.

Cette formation peut comporter du mentorat et du jumelage ou l'enseignement aux clientes et clients/survivantes et survivants de techniques de développement communautaire. L'expertise des employeurs locaux représente une ressource précieuse pour la formation au leadership.

Programmes de santé mentale communautaires

Assistance en milieu de travail

L'assistance en milieu de travail et d'autres services liés à l'emploi sont offerts par toute une gamme d'organismes et d'entreprises de la collectivité qui cherchent à répondre aux besoins de personnes atteintes de maladies mentales graves. Des entreprises parrainées par des organismes appartiennent à des organismes de santé mentale et sont exploitées par elles dans le but de favoriser la réadaptation et l'emploi des personnes atteintes de maladies mentales graves. Ce genre d'entreprises offrent aux clientes et clients des emplois pour lesquels ils touchent au moins le salaire minimum.

En outre, certains organismes communautaires cherchent exclusivement à fournir des mesures de soutien de l'emploi aux personnes atteintes de maladies mentales pendant que d'autres offrent des services supplémentaires comme la prise en charge des cas qui peut comporter une composante de soutien de l'emploi. L'objectif général de ces programmes est d'accroître l'employabilité des clientes et clients en les aidant à se préparer à un emploi ainsi qu'à trouver et à conserver un emploi.

Soutien à l'éducation

Les programmes de soutien à l'éducation sont offerts dans le cadre du système de collèges communautaires. Ces programmes sont offerts aux personnes atteintes de maladies mentales graves qui veulent poursuivre leurs études et/ou trouver un emploi. Les services offerts comprennent l'enseignement du français comme langue seconde, le perfectionnement scolaire, la planification de carrière et le soutien sur place. Ces programmes ont pour objectif d'aider les clientes et clients à se fixer un but professionnel.

Entreprises innovatrices exploitées par les clientes et clients

Des entreprises innovatrices sont créées et exploitées par des employées et employés qui sont des clientes et clients. Ces entreprises offrent des emplois à plein temps ou à temps partiel qui sont rémunérés au moins au taux du marché. Les services offerts comprennent le développement de l'emploi, l'adaptation à l'emploi, les placements en milieu de travail et l'assistance en milieu de travail. Les clientes et clients qui veulent gagner un revenu en faisant du travail autonome à contrat peuvent aussi travailler à leur propre compte.

Programmes liés à l'emploi offerts dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux

Les programmes pour patientes et patients internes et externes des hôpitaux psychiatriques offrent les services suivants qui sont du même type que les services décrits ci-dessus : perfectionnement des compétences/ formation professionnelle, placements en milieu de travail, développement/création d'emplois, planification de carrière/counselling professionnel et formation professionnelle en cours d'emploi.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonds pour l'amélioration des services

Le Fonds pour l'amélioration des services finance jusqu'à deux postes à temps plein dans chaque établissement postsecondaire public pour aider les étudiantes et étudiants des collèges et des universités qui ont des troubles d'apprentissage. Il s'agit de spécialistes des stratégies d'apprentissage et des technologies d'assistance qui connaissent bien les besoins des étudiantes et étudiants ayant des troubles d'apprentissage.

Centres d'évaluation et de ressources régionaux

Un financement est accordé à deux centres d'évaluation et de ressources régionaux situés à l'Université Queen's, à Kingston, et au Collège Cambrian, à Sudbury. Ces centres posent des diagnostics, mènent des recherches et offrent des services de soutien aux établissements publics situés dans les régions qu'ils desservent pour aider dans leurs études les étudiantes et étudiants ayant des troubles d'apprentissage.

Projet d'évaluation en langue française

Dans le cadre de ce projet, des fonds sont accordés pour appuyer l'adaptation en français de plusieurs outils psychologiques types et autres outils d'évaluation qui ne sont pas encore disponibles en français.

Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés

Un financement est accordé aux collèges et aux universités pour les aider à satisfaire à l'obligation qui leur est faite en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario de rendre leurs programmes et leurs services accessibles aux étudiantes et étudiants handicapés. Ce financement vise à compenser les collèges et les universités pour la part de leurs recettes générales qu'ils engagent pour satisfaire à leurs obligations juridiques.

Fonds pour services d'interprète

Des fonds sont accordés aux collèges situés à l'extérieur de la région du grand Toronto et aux universités de l'ensemble de la province pour les aider à offrir des services d'interprètes gestuels, d'intervenants et des services de prise de notes informatisée et de sous-titrage en temps réel pour les étudiantes et étudiants sourds, devenus sourds et malentendants.

Services de soutien pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive

Ces fonds sont administrés par le Collège George Brown et visent à fournir aux étudiantes et aux étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants des services d'interprètes gestuels dans les collèges de la région du grand Toronto ainsi qu'aux étudiantes et étudiants inscrits aux programmes spéciaux offerts par le Collège George Brown.

Services auxiliaires pour les étudiants

Dans le cadre d'un accord conclu avec la Société canadienne de l'ouïe, des fonds sont accordés pour fournir des services d'interprètes et des services de prise de notes informatisée aux étudiantes et étudiants à temps partiel inscrits dans des établissements postsecondaires qui sont sourds, devenus sourds ou malentendants.

Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution

Ce fonds couvre les dépenses engagées pour fournir du matériel dans des formats de substitution aux étudiantes et étudiants handicapés qui fréquentent le collège ou l'université.

Bourse d'étude pour les étudiantes et étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur de l'Ontario

Cette bourse est offerte, dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, aux étudiantes et étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui poursuivent des études dans des établissements situés à l'extérieur du pays du fait qu'ils ont besoin de suivre des cours donnés en American Sign Language. La bourse couvre toutes les dépenses admissibles, lesquelles comprennent les frais de scolarité, les livres et les fournitures et les frais de subsistance, qui dépassent le montant du prêt hebdomadaire maximal qui s'élève à 275 \$ par semaine d'étude. La première tranche de 275 \$ d'aide par semaine est accordée dans le cadre du Programme intégré de prêts aux étudiants Canada-Ontario.

**Dépenses réelles engagées en 2003-2004
dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur l'aide à
l'employabilité des personnes handicapée**

Programme	Dépenses réelles en 2003-2004 (millions de \$)
Ministère des Services sociaux et communautaires	
Soutien de l'emploi dans le cadre du POSPH	31,9
Programmes d'assistance au travail	9,9
Services de toxicomanie d'OT (75 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts)	2,2
Initiative Piliers de l'éducation (60 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts)	8,8
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie (21,3 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts)	17,6
Programmes de santé mentale liés à l'emploi	3,5
Santé mentale communautaire	10,7
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	
Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés	16,9
Matériel dans des formats de substitution	1,1
Collège George Brown	0,5
Fonds pour services d'interprète/intervenant	0,9
Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage	2,4
Projet d'évaluation en langue française	1,0
Fonds pour l'amélioration des services	4,9
Bourse d'étude pour les étudiantes et étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur de l'Ontario	2,9
Frais d'administration @ 15 %	17,3
Dépenses admissibles totales	132,5
Contribution fédérale	65,3 \$

INDICATEURS SOCIAUX

Les renseignements ci-dessous sur les indicateurs sociaux ont été fournis par Développement social Canada et se fondent sur des données provenant de Statistique Canada et de l'*Enquête de 2001 sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)*.

L'*Enquête de 2001 sur la participation et les limitations d'activités (EPLA)* a été menée à partir des données tirées du rapport sur le recensement de 2001. Il s'agit d'une enquête à déclaration volontaire. Toutes les données recueillies se fondent sur des renseignements fournis par des adultes ayant déclaré être des personnes handicapées.

D'après les résultats de l'enquête, en 2001, 3,6 millions de Canadiennes et Canadiens appartenant à des ménages disaient que leurs activités étaient limitées.¹ En Ontario, 13,5 % de la population totale a déclaré avoir une ou plusieurs incapacités.

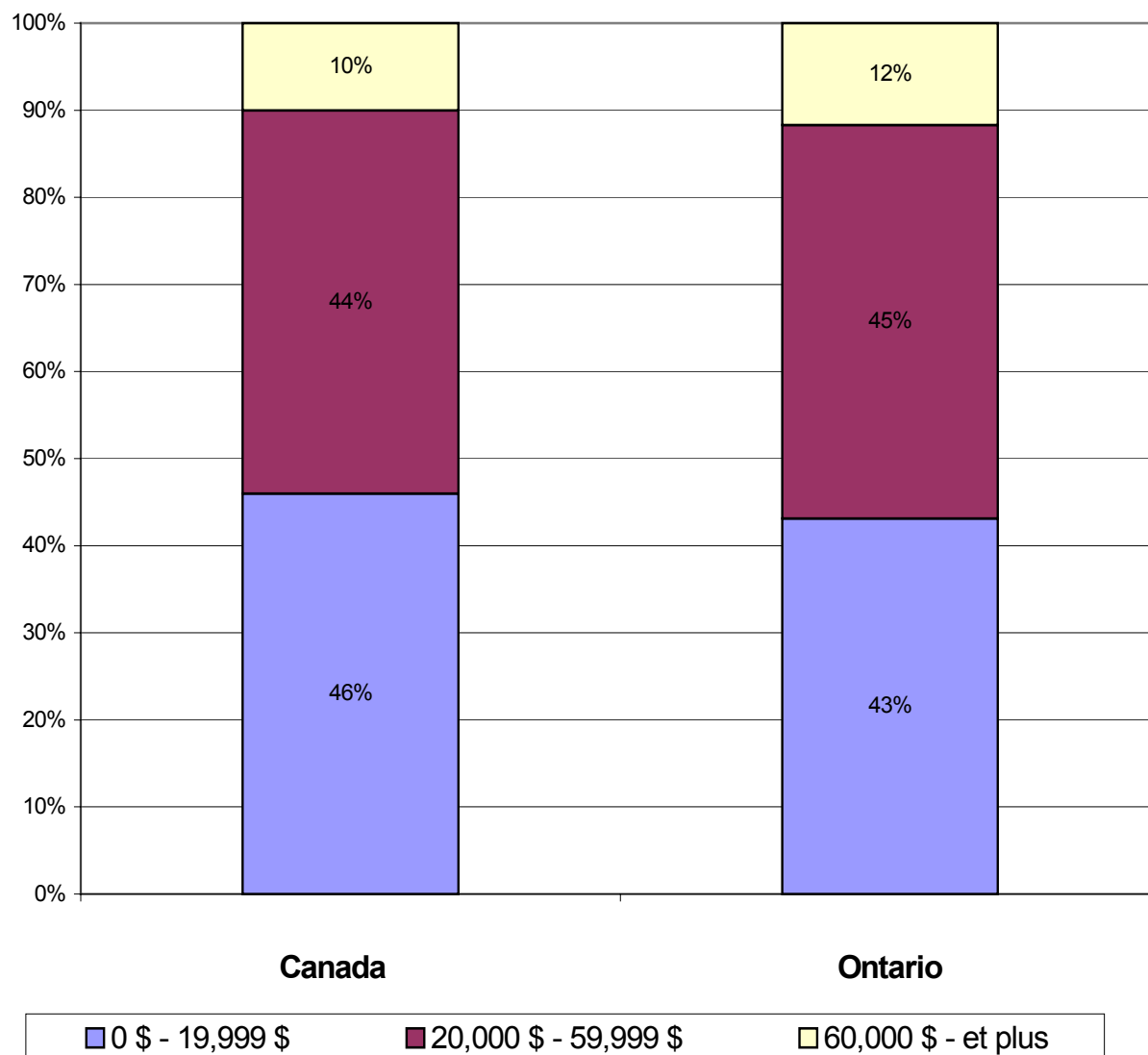
Les tableaux suivants fournissent des renseignements sur le revenu d'emploi, le niveau de scolarisation et la participation au marché du travail.

¹ *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*. Un profil de l'incapacité au Canada, 2001. Statistique Canada

Revenu d'emploi des personnes handicapées

En Ontario, 51 % des personnes handicapées ont déclaré avoir un revenu d'emploi contre 52 % à l'échelle nationale. Pour ce qui est du reste de la population, 83 % des Ontariennes et Ontariens ont déclaré toucher un revenu d'emploi contre 81 % des Canadiennes et des Canadiens.

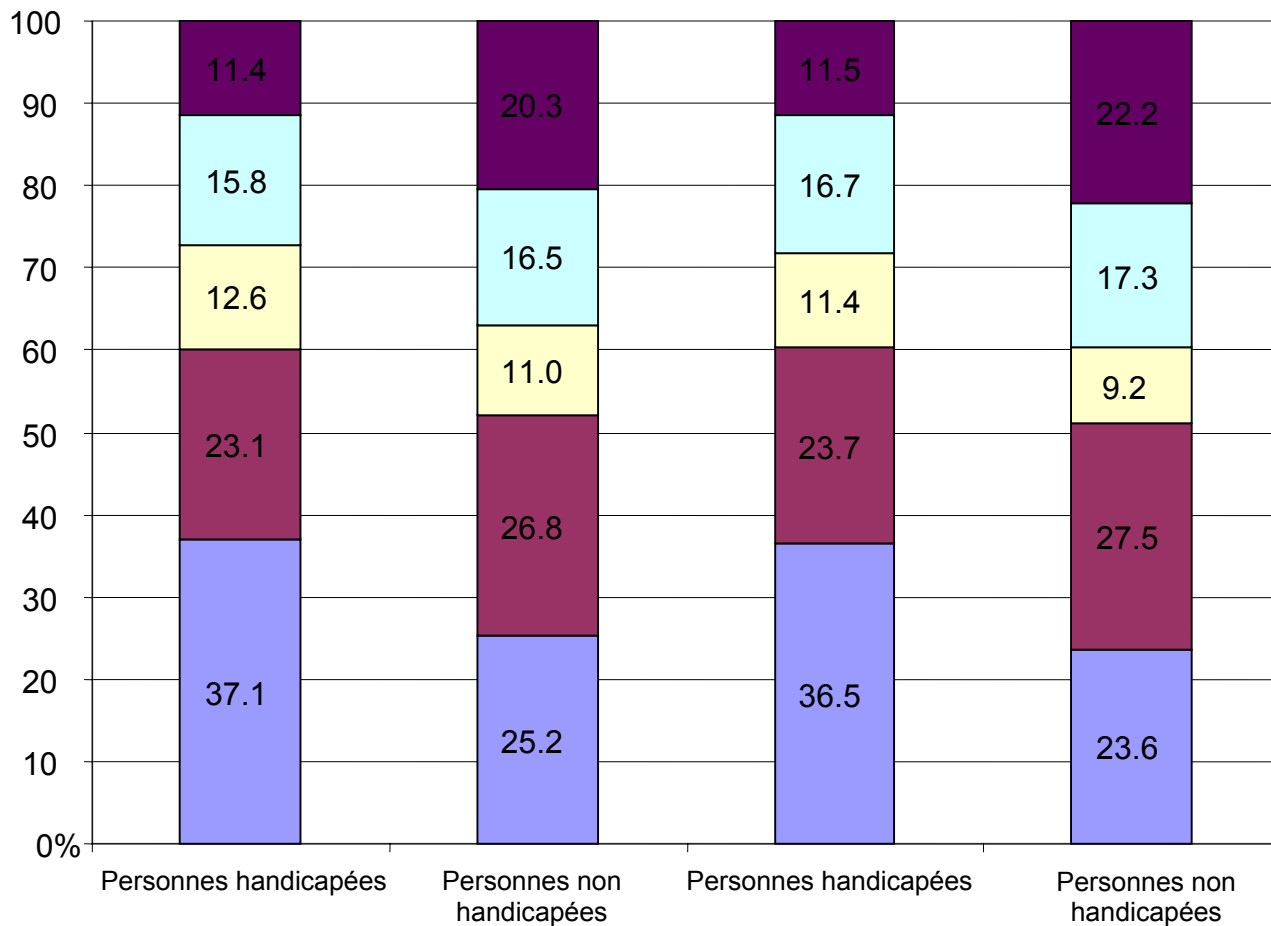
Le tableau ci-dessus donne la ventilation par niveau de revenu des personnes handicapées ayant un revenu d'emploi.



Source: Statistique Canada, 2001. Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), 2001

***Remarque : Les données recueillies dans le cadre de l'EPLA se fondent sur une déclaration volontaire et peuvent par conséquent ne pas être complètes.**

Niveau de scolarisation



Canada

Ontario

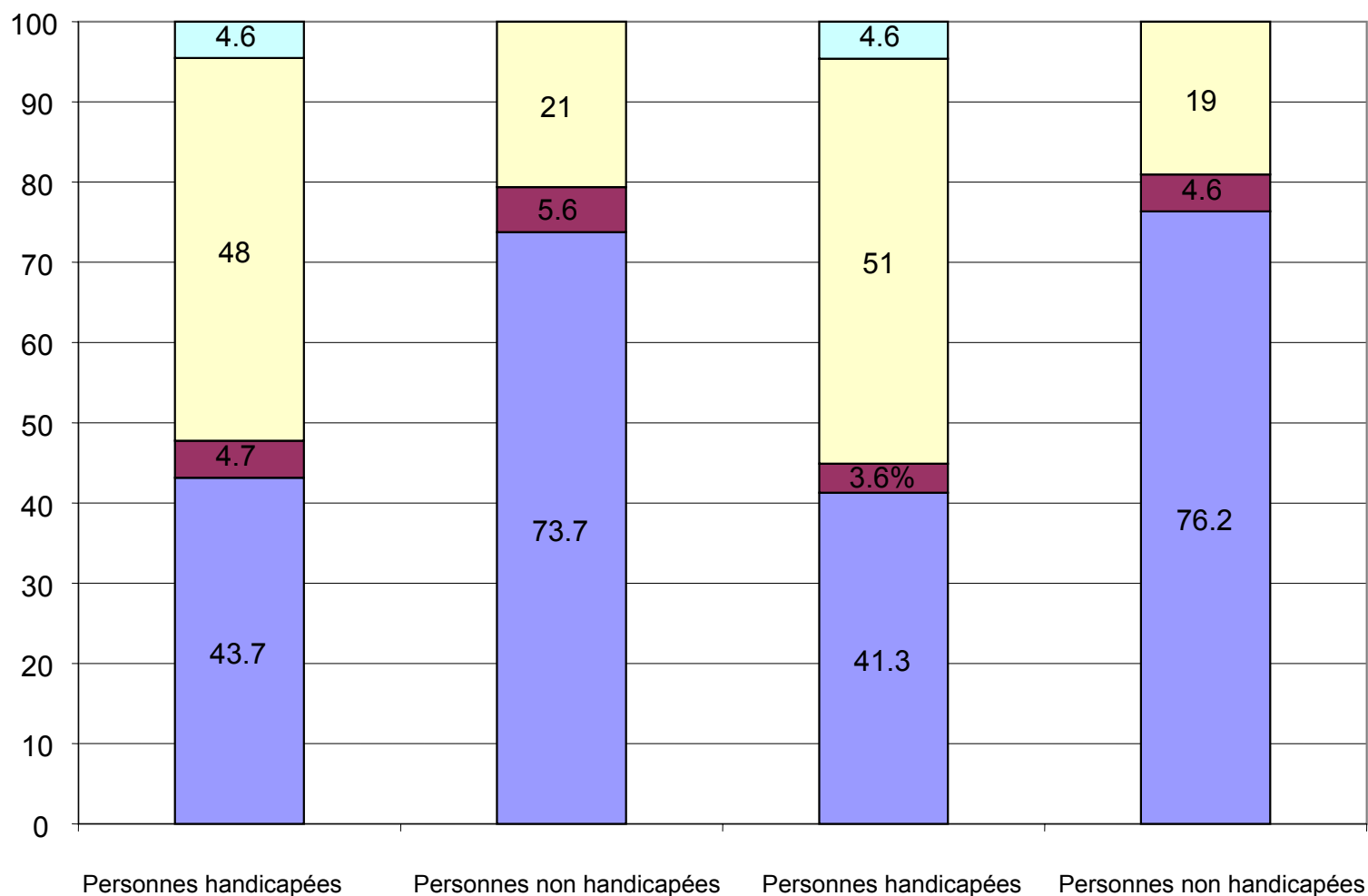
■ Moins que le diplôme d'études secondaires
 ■ Diplôme d'études secondaires
 ■ Certificat ou diplôme professionnel
 ■ Diplôme collégial
 ■ Diplôme universitaire

Source : Statistique Canada, 2001. Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), 2001

***Remarque : Les données recueillies dans le cadre de l'EPLA se fondent sur une déclaration volontaire et peuvent par conséquent ne pas être complètes.**

Le tableau ci-dessus montre qu'un plus grand pourcentage de personnes handicapées que le reste de la population n'a pas terminé ses études secondaires. En outre, le tableau révèle que moins de personnes handicapées que le reste de la population ont obtenu un diplôme universitaire. À peu près autant de personnes handicapées que le reste de la population ont obtenu un certificat/diplôme professionnel ou un diplôme collégial.

Participation au marché du travail



■ Occupant un emploi
 ■ Sans emploi
 ■ Ne participant pas au marché du travail
 ■ Non spécifié

Source : Statistique Canada, 2001. Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), 2001

***Remarque : Les données recueillies dans le cadre de l'EPLA se fondent sur une déclaration volontaire et peuvent par conséquent ne pas être complètes**

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées ne fait pas partie de la population active que le reste de la population tant en Ontario qu'au Canada. À peu près le même pourcentage de personnes handicapées en Ontario et au Canada a déclaré être des travailleurs indépendants.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'Ontario se réjouit de continuer à aider les Ontariennes et Ontariens handicapés à surmonter les défis auxquels ils font face lorsqu'ils cherchent de l'emploi. Nous savons que davantage doit être fait et les statistiques présentées dans ce rapport le montrent clairement. Nous devons chercher d'autres moyens de collaborer pour améliorer les mesures de soutien et les services que nous fournissons pour que toutes les personnes qui souhaitent travailler puissent le faire. L'Ontario continuera de poursuivre son but consistant à favoriser l'inclusion de ses citoyennes et citoyens handicapés à toutes les facettes de la société, en finançant des programmes qui donnent aux personnes handicapées l'occasion de se préparer au marché du travail et de trouver un emploi.